

Décembre 2015

BULLETIN ANNUEL

Bonnes fêtes de fin d'année



Meilleurs vœux pour 2016

REGADES



L'équipe municipale



DONNEES PRATIQUES	4
ETAT CIVIL	4
Décès	4
NOUVEAUX ARRIVANTS	4
VIE ASSOCIATIVE	5
Association de la chasse - ACCA	5
Comité des fêtes	5
INFORMATIONS FINANCIERES	5
Intercommunalité	5
INFORMATIONS GENERALES	6
Syndicat d'électricité de la haute Garonne (SDEHG)	6
L'élagage	6
La télévision terrestre numérique (TNT)	8
Situations d'urgence ou à risques, conseils préventifs	10
Réagir en cas d'attaque terroriste	11
AMENAGEMENTS PUBLICS	13
Délimitations et bornages	13
Numérotation des habitations du village	13
Régades se met à l'heure	13
Sécurisation routière	13
Travaux du bâtiment de la Mairie, logement communal	14
LES SERVICES	14
Employé communal	14
Alertes météo	14
LES PROJETS 2016	15
Salle des fêtes	15
Local technique	15
Matériel d'entretien des voies communales	15
Sécurisation routière	15
Electrification	15
RETROSPECTIVE 2015 EN IMAGES	16
08 mai 2015	16
La saint Jean	17
27 juin 2015	18
11 novembre 2015	19
VŒUX 2016, GALETTE DES ROIS	20

Le mot du maire

L'année 2015 aura été marquée par de dramatiques évènements. Nous voulons vous dire, suite aux attentats meurtriers commis à Paris et à Saint-Denis qui endeuillent la France, que l'équipe municipale exprime ses plus vives émotions, tristesse à l'égard des familles victimes de ces actes barbares.

Quand une nouvelle année commence on espère toujours qu'elle sera meilleure que celle qui vient de s'écouler. A l'aube de la nouvelle année, partager le plaisir de vivre ensemble, c'est d'abord aimer notre commune et vouloir son développement. C'est cet attachement à notre village qui nous unit.

De nombreuses réalisations ont vu le jour, les bulletins municipaux vous ont donné régulièrement leur évolution. Les efforts consentis ont porté leurs fruits : une gestion rigoureuse associée à une maîtrise des dépenses ont été appliquées au plus juste durant ces dernières années, afin de faire face aux investissements. En 2015 le conseil municipal, par délibération a souhaité le maintien du taux d'imposition 2014 afin de ne pas grever le budget des ménages. Nous continuerons à embellir, à sécuriser tout ce qui fait notre quotidien. Hélas, les difficultés économiques et sociales seront encore bien présentes. Pour nos communes, les dotations d'Etat sont en diminution constante avec une inquiétude majeure sur l'avenir. Demain, quel sera le paysage intercommunal au moment où les périmètres, les compétences et les gouvernances évoluent ? Telles sont les préoccupations à venir.

Vous m'avez confié la charge de la commune depuis bientôt 15 ans, sachez que mon engagement et ma passion pour Régades sont toujours intacts. Rappelons que le Maire et les élus municipaux, par leur fonction représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et le bien-être à tous. Ils consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune et s'investissent sans compter. Je tiens à remercier les élus, principalement mes adjoints et les conseillers municipaux qui prennent à cœur leur fonction par leur présence. Nous remercions notre secrétaire de Mairie, Mlle Audrey PERALDI pour son travail assidu ainsi que M. Mickael HELOU employé communal.

Enfin, avec l'équipe municipale, je vous souhaite pour 2016 à vous tous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité.

Marlène GASTO

le Maire

L'équipe municipale



DONNEES PRATIQUES

Horaires de la mairie

Ouverture au public : lundi matin de 8h à 12h

Mme GASTO, Maire, reçoit tous les autres jours sur rendez-vous.

Le secrétariat est assuré par Mlle Audrey PERALDI.

Tel /fax : 05.61.95.38.08 Email : regades@orange.fr

Site web : <http://ville-de-regades.e-monsite.com>

Ce site internet régulièrement mis à jour, met à votre disposition tous les renseignements, informations régulières et évolutives.

ETAT CIVIL

Décès



Nous adressons nos sincères condoléances à :

M Gaston SAVE, son fils, ses proches pour le décès de Jacqueline.

M Michel DESSENS, Mme Raymonde LARROCHELLE, leurs proches, pour le décès leur père M André DESSENS survenu dans sa 103^{ème} année.

M Antoine LAISNEY, ses proches, pour le décès de son épouse.

M Pierre PAGANOTTO, sa fille, ses proches pour le décès de Mme Jacqueline PAGANOTTO.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous aux nouveaux arrivants :

- M. Antoine LOMPECH, Mlle Karine MARTINEZ
- Mlle Sabine FACCHIN, notre nouvelle locataire du logement municipal
- Famille PIEDEBOUT et DERAÏN

VIE ASSOCIATIVE

Association de la chasse - ACCA

Président : M Dominique PINHO

Comité des fêtes

Président : M Christophe FAGE.



Merci au « Comité des fêtes » pour les différents moments de convivialité passés ensemble autour d'un bon repas.

L'année dernière nous avons modifié la durée et l'organisation de la fête qui s'est très bien déroulée.

Le comité des fêtes remercie les Régadaises, les Régadais ainsi que leurs invités pour leur participation ; il vous donne rendez-vous en 2016.

INFORMATIONS FINANCIERES

Intercommunalité



Nous vous informons, que lors du vote du Budget 2015 de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois, une forte augmentation des taxes d'habitation, foncière bâtie et non bâtie a été adoptée.

Nous vous rappelons que nous avons voté contre cette mesure.

Taxes appliquées par l'intercommunalité.

taxes	Anciens taux 2014	Nouveaux taux 2015	augmentation
Habitation	9,99%	11,99%	+20%
Foncière bâtie	0%	2,32%	+32%
Foncière non-bâtie	2,99%	3,59%	+20%

De plus, la dotation de solidarité aux communes a été diminuée de moitié en 2014 et supprimée en 2015.

Ceci est fort dommageable pour notre budget.

INFORMATIONS GENERALES

Syndicat d'électricité de la haute Garonne (SDEHG)



Il est à noter que lorsqu'un incident se produit (panne, ampoule à changer...), nous le signalons au SDEHG qui, au cours d'une tournée solutionne le problème. Ceci demande du temps (ouverture d'un dossier par l'administration, disponibilité de l'entreprise...) et donc de la patience de la part de nos administrés que nous remercions pour leur compréhension.

L'élagage

Loi de réglementation des télécommunications et réseaux électriques.



Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété:

- si la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne

ou

- si le réseau est situé dans un domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respecte pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT sur le site : <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

Avis aux personnes concernées par l'élagage:

Nous vous demandons d'effectuer l'élagage dans les plus brefs délais de tout arbre et végétaux ne respectant pas les distances réglementaires de sécurité des lignes électriques et télécommunication. Il est rappelé que le propriétaire est tenu responsable de tout incident provoqué par l'absence d'élagage nécessaire !

Schéma ci-dessous :

Les responsabilités

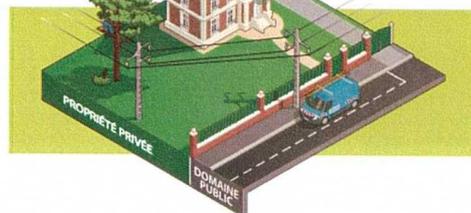
L'élitage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élitage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
- ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élitage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

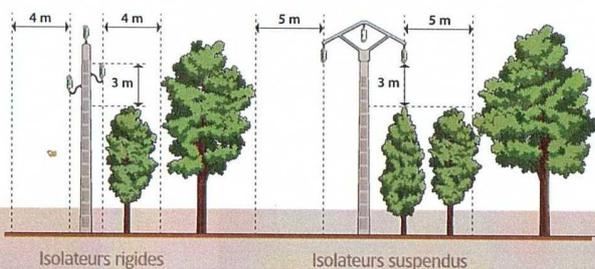
* Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de travaux



L'élitage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élitage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élitage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

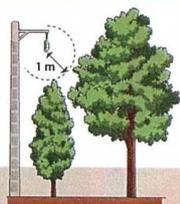
Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



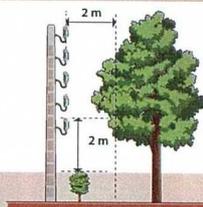
Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

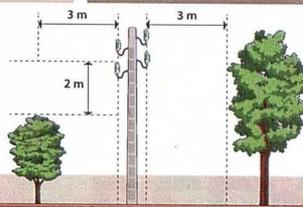
ERDF demande que l'élitage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Lignes isolées basse tension (BT)



En agglomération



Hors agglomération

Lignes basse tension (BT)

La télévision terrestre numérique (TNT)



Le 04 avril 2016 la norme de la TNT s'inscrit dans le cadre de la décision prises par le 1^{er} ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à haut débit. Cela veut dire que les 25 chaînes actuelles de la TNT seront toutes diffusées à partir du 05 avril 2016 en haute définition (HD). Qui est concerné et que faut-il faire ?

QUI EST CONCERNÉ ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.



L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.



Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période: les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.



Les téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne râteau.

**POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE,
SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL**

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne râteau est HD :



• Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



• Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir
si son équipement est compatible TNT HD
est disponible sur le site recevoirlatnt.fr
ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

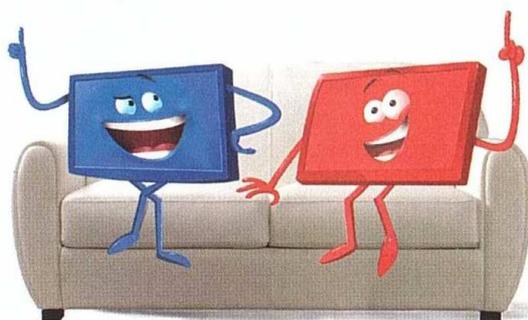
QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

**IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS
À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ
DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT,
À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !**



Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

Situations d'urgence ou à risques, conseils préventifs



Le Ministère de l'Intérieur nous demande via la préfecture de la Haute Garonne d'avertir la population. A savoir, connaître les informations nécessaires pour réagir au mieux dans des situations d'urgence et/ou à risques importants. Schémas ci-dessous

Face aux risques majeurs, constituez votre kit d'urgence

Préparez,
dans un
sac à dos,
de quoi assurer :



Protection



Hydratation et nourriture



Localisation



Soins et hygiène



Vie courante



Pour compléter votre kit, rendez-vous sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Pour connaître les risques près de chez vous, renseignez-vous auprès de votre **mairie** ou de votre **préfecture**, ou rendez-vous sur :

macommune.prim.net

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.

En situation d'urgence, le premier acteur du secours, c'est vous !



Victime ou témoin d'un accident ?



Pompiers : 18
SAMU : 15 } ou 112
Police, gendarmerie : 17

Lors de votre appel,
pensez aux 3 points suivants :

1

"JE SUIS"
> S'identifier
et
se localiser

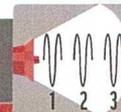
2

"JE VOIS"
> Nature
de
l'événement

3

"JE FAIS"
> Premières
actions
entreprises

Vous entendez le signal national d'alerte



Mettez-vous en sécurité
Rejoignez sans délai un bâtiment

Tenez-vous informés
Respectez les consignes
diffusées sur France Bleu,
France Info, autres radios
locales ou France Télévisions

Restez en sécurité
N'allez pas chercher vos enfants
à l'école, ils y sont protégés par
leurs enseignants

**Ne téléphonez qu'en
cas d'urgence vitale**



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR



Réagir en cas d'attaque terroriste

Message de la préfecture intitulé « Réagir en cas d'attaque terroriste », élaboré par le service d'information du gouvernement et les forces de sécurité intérieure afin de recommander au public des gestes réflexes simples qui peuvent sauver des vies en cas d'attaque terroriste.

Pour cela que nous vous invitons à lire le schéma suivant :

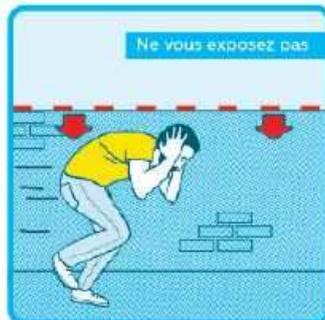
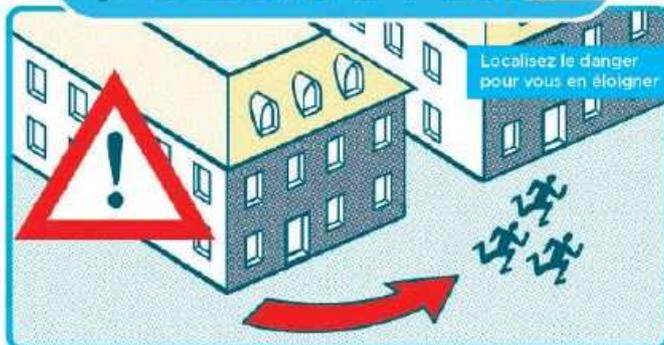
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



AMENAGEMENTS PUBLICS

Délimitations et bornages



La société de géomètres-experts DESSENS- FRANCESCONI a terminé les deux opérations concernant, l'une, le Chemin du LEGUDAN, l'autre, l'impasse de l'église.

Pour ce qui est du Chemin du LEGUDAN, les 5 propriétaires ont rétrocédé pour l'euro symbolique une partie de leur propriété afin que le chemin devienne dans toute sa longueur propriété de la commune et ainsi que nous puissions entretenir la voirie.

En ce qui concerne l'impasse de l'église, Mr DESSENS, géomètre-expert, a défini et matérialisé l'emprise de ladite impasse. Entre la commune et M Thierry GERMAIN (que nous remercions) se fera un échange de quelques mètres carrés de terrain afin d'assurer une circulation normale à tous les riverains de l'impasse et donner une aire de stationnement à M Thierry GERMAIN.

Numérotation des habitations du village



Les plaques de numérotation des habitations de notre commune ont été posées cette année.

Cette opération vient compléter la pose des panneaux des noms de rue, posés l'année précédente.

Régades se met à l'heure



Le riche patrimoine campanaire de l'église a été restauré. Comme autrefois, l'horloge nous donne l'heure et les cloches, par leurs tintements ajoutent une note de gaieté à notre village.



Sécurisation routière



- chemin de LASVIGNES/chemin de La PALE

Un panneau « stop » est mis en place.

- Chemin de LEGUDAN/chemin de LOÛ

Croisement matérialisé.

Travaux du bâtiment de la Mairie, logement communal



Un certain nombre de projets, de travaux ont abouti au cours de cette année.

Amélioration de l'accueil de la mairie par l'ajout d'un comptoir de réception fonctionnel.

Installation d'un nouveau matériel informatique nécessaire à l'utilisation des nouveaux logiciels de gestion généralisée à toutes les communes.

Renforcement de l'isolation du bâtiment par le remplacement de nouvelles fenêtres et portes à double vitrage, ajout de volets isolants en aluminium. L'ancienne chaudière à gaz utilisée pour le chauffage du logement et du bureau de la mairie a été remplacée par une pompe à chaleur. Remplacement des anciens radiateurs électriques par des radiateurs économiques modernes. Rajeunissement du bâtiment par le ravalement de toutes les façades et rafraichissement de toutes les ouvertures avec de nouvelles peintures extérieures. Les travaux ont été réalisés par des artisans locaux avec les entreprises : A.E.C Aux Enduits Commingeois, ALU NEW TECH, BARES, MONTERO, NARR, PASTOR, PRAT.

Tous ces travaux se sont déroulés dans un grand climat de confiance. Les réunions de chantiers ont permis de trouver des solutions techniques à la hauteur de l'implication de tous. L'employé communal Mickaël HELOU a porté une aide non négligeable pour la peinture et le nettoyage du logement. Le coût des travaux s'élève à 65000 euros HT. Le financement a été fait par un emprunt et les fonds propres de la commune aidée par une subvention du Conseil Départemental pour un montant de 17000 euros et dans le cadre de la réserve parlementaire par une subvention de 5000€. Nous remercions notre sénateur M Pierre MEDEVIELLE et notre conseiller départemental M Jean-Yves DUCLOS.

LES SERVICES

Employé communal



M. Bernard VALETTE a terminé son contrat le 04 mai 2015.

M Mickaël HELOU, nouvel employé communal a commencé son service le 18 mai 2015 pour une durée d'un an.

Alertes météo



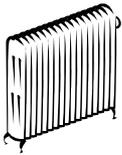
Nous vous rappelons que les **alertes météo** qui nous sont communiquées par la préfecture de la Haute Garonne et qui concernent REGADES, sont affichées depuis 2014 sur les panneaux de la commune. C'est-à-dire sur le panneau du mur de l'église et le panneau de la mairie. Ils vous donnent les informations suivantes : les dates de début et fin d'alerte, ainsi que le type d'alerte **orange ou rouge**

LES PROJETS 2016

Cette année comme auparavant, c'est par une gestion rigoureuse et un budget maîtrisé que nous avons pu mener à bien un certain nombre de projets et travaux.

Notre budget dépend des ressources attribuées par les entités administratives, entre autres le Conseil Départemental... En ces temps d'austérité et de réforme territoriale, l'incertitude des subsides futurs ne nous permet actuellement pas de planifier les projets que nous envisageons. Leur mise en œuvre sera décidée en fonction de l'évolution du budget de notre commune.

Salle des fêtes



Rénovation de la salle des fêtes en améliorant son isolation et son insonorisation, installation d'un plafond isolant et d'un chauffage adapté et conforme.

Local technique



Local municipal pour ranger le matériel communal.

Matériel d'entretien des voies communales



Renouvellement du matériel d'entretien des espaces verts.

Sécurisation routière



Poursuite de la mise en place de la sécurité routière dans notre village.

Electrification



Installation de dispositifs d'illumination de fin d'année.

RETROSPECTIVE 2015 EN IMAGES

08 mai 2015

Célébration 08 mai, dépôt de gerbe.



La saint Jean

Le BRANDON

Maxime FAGE et José LECUSSAN préparant le BRANDON traditionnel.



*Un grand merci à l'équipe ayant œuvré
à ce remarquable travail.*

BRANDON paré de ses 800 coins avec sa coiffure fleurie, prêt pour la Saint-Jean.



27 juin 2015

Dépôt de gerbe suivi de l'apéritif concert, accompagné de musique par le groupe « SIXTINA »

9La retraite aux flambeaux

Départ de la flamme du brandon



GRUPE « SIXTINA »



Un grand merci au groupe pour leur animation

11 novembre 2015

Célébration du 11 novembre, dépôt de gerbe.



VŒUX 2016, GALETTE DES ROIS



Dimanche 10 janvier 2016, à partir de 16H30 à la salle des fêtes

Nous vous attendons nombreux pour partager la traditionnelle galette des rois.

